

Description de la formation :

Il est créé simultanément à l'Université de Dijon, à l'Université de Clermont-Ferrand, à l'Université de Grenoble, à l'Université Claude Bernard Lyon 1, et à l'Université de Saint-Etienne, un Diplôme Inter-Universitaire de **TABACOLOGIE et d'AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE**.

Le D. I. U. de tabacologie et d'aide au sevrage tabagique s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique ; il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue". Ce diplôme est reconnu par le conseil national de l'ordre des médecins.

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme :

- sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage)
- sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques : aide à l'arrêt du tabac).

Cet enseignement vise la formation de professionnels à l'exercice clinique de la tabacologie (aide au sevrage tabagique). Il est créé simultanément à l'Université de Dijon, à l'Université de Clermont-Ferrand, à l'Université de Grenoble, à l'Université Claude Bernard Lyon 1, et à l'Université de Saint-Etienne, un Diplôme Inter-Universitaire de **TABACOLOGIE et d'AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE**.

Le D. I. U. de tabacologie et d'aide au sevrage tabagique s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique ; il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue". Ce diplôme est reconnu par le conseil national de l'ordre des médecins.

Le programme de l'enseignement, d'une durée de 180 heures, comporte :

1. une partie théorique à laquelle l'assiduité est obligatoire

Cet enseignement apporte connaissances et compétences débouchant directement sur l'aide au sevrage ou les éléments à prendre en compte dans le sevrage. Les notions théoriques sans applications pratiques ne sont pas exposées.

L'enseignement comporte 4 modules (représentant 80 heures) organisés ainsi :

- module 1 en novembre-décembre à Lyon (20 h) mercredi, jeudi et vendredi
- module 2 en mars à Clermont-Ferrand (20 h) mercredi-jeudi et vendredi
- module 3 en avril à Grenoble (20h) jeudi-vendredi et samedi matin
- module 4 en mai à Clermont-Ferrand (20 h) mercredi-jeudi et vendredi

Ces enseignements sont communs aux 4 universités partenaires et ont lieu par alternance dans les universités co-contractantes.

2. une partie pratique

- un stage professionnel : 20 heures, dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement, formateur pour l'exercice clinique. Il fait l'objet d'une convention établie entre les universités GRENOBLE ou SAINT-ETIENNE ou CLERMONT-FERRAND ou LYON et l'institution d'accueil, celle-ci délivre une attestation de stage.

- un travail personnel avec production d'un rapport bibliographique ou mini-mémoire (20 heures) et d'un mémoire (60 heures)

Public concerné :

Sont admis à s'inscrire au DIU, **après accord du responsable de l'enseignement**, les personnes suivantes, susceptibles d'avoir un accès à un exercice clinique, indépendamment de leur nationalité :

- les docteurs en médecine
- les docteurs en pharmacie
- les docteurs en odontologie
- ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études

- les autres professionnels de santé autorisés à prescrire les traitements nicotiniques de substitution (sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes...) ayant obtenu leur diplôme et justifiant de 2 années d'expérience professionnelle de terrain

- après examen du dossier, les autres professionnels de santé (dont psychologues ou diététiciens) ayant obtenu leur diplôme et justifiant d'un exercice professionnel d'au moins 2 ans dans un environnement de travail pluriprofessionnels donnant accès à la prescription des médicaments du sevrage tabagique (par exemple, CSAPA, ELSA ou autre organisation équivalente).

Le nombre total d'inscrits est limité à 35. Les responsables d'enseignement veillent à une répartition équitable des inscriptions entre les différentes universités.

■ Modalités d'accès :

Merci d'envoyer votre candidature au secrétariat du Pr Lasset avant de réaliser votre préinscription

Responsable de l'enseignement :

Professeur Christine Lasset
Département de Santé Publique
Centre Léon Bérard
28 rue Laennec
69373 Lyon cedex 08

Secrétariat : (renseignements pédagogiques, programme, candidatures)

Carinne REMY
04 78 78 26 25
diutabacologielyon1@lyon.unicancer.fr

Renseignements administratifs (contrat, certificat de scolarité..):

Université Claude Bernard Lyon 1
Bureau des DU/DIU
8, avenue Rockefeller - 69373 LYON cedex 08
formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

■ Modalités d'évaluation :

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- satisfait au contrôle d'assiduité
- rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document « préparation bibliographique au mémoire », avant la fin avril.

L'examen comprend :

- **un écrit anonyme** à la faculté de médecine de Lyon d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles et/ou cas cliniques, au terme de l'enseignement de tabacologie (coefficient 1 ; l'épreuve écrite est programmée en juin).
- **la soutenance d'un mémoire** à la faculté de médecine de Lyon, portant sur un sujet en rapport avec la tabacologie et l'aide au sevrage tabagique. Le choix du thème doit être validé par l'un des responsables de la formation (coefficient 2). Lors de la session de soutenance du mémoire, l'étudiant présente une attestation de stage. L'épreuve orale se déroule en octobre.

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves ci-dessus (enseignement de tabacologie et mémoire).

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur **une session** suivante.

■ Modalités d'évaluation :

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- satisfait au contrôle d'assiduité
- rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document « préparation bibliographique au mémoire », avant la fin avril.

L'examen comprend :

- **un écrit anonyme** à la faculté de médecine de Lyon d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles et/ou cas cliniques, au terme de l'enseignement de tabacologie (coefficient 1 ; l'épreuve écrite est programmée en juin).
- **la soutenance d'un mémoire** à la faculté de médecine de Lyon, portant sur un sujet en rapport avec la tabacologie et l'aide au sevrage tabagique. Le choix du thème doit être validé par l'un des responsables de la formation (coefficient 2). Lors de la session de soutenance du mémoire, l'étudiant présente une attestation de stage. L'épreuve orale se déroule en octobre.

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves ci-dessus (enseignement de tabacologie et mémoire).

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur **une session** suivante.

■ Session de la formation :

Date de début : 13/11/2024 Date de fin : 05/06/2025

■ Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :
CHRISTINE LASSET

Contact scolarité (inscription) :
Gestionnaire 2 : formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :
Gestionnaire 2 : formation-diplomante2@univ-lyon1.fr

■ Poursuites d'études :

■ Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 900 € par an

Si prise en charge employeur : 900 € par an